

REPUBLIQUE FRANCAISE**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ANSE**Séance du 17/07/2023**OBJET : Modification du tableau des effectifs : Création d'un poste d'adjoint technique****Nombre de Conseillers en exercice : 29****Nombre de présents : 22****Nombre d'exprimés : 29****Date convocation 11/07/2023**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le dix-sept juillet deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Xavier FELIX, Marie-Claire PAQUET, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEMME, Pascal ANTHOINE, Linda BEGGUI, Emmanuelle SCHARFF, Christophe DEBIZE, Pierre REBUT, Céline BABUS, Fabrice MORICHON, Sandrine TROUSSIEUX, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Bruno PONNET, Ouda MECHAIN, Didier RICHERD

Procurations :

Claire ROSIER à Daniel POMERET

Marie-Hélène BERNARD à Nathalie HERAUD

Stéphane DUTHEIL à Pierre REBUT

Alexis VERMOREL à Xavier FELIX

Karim MOYENIN OUARDI à Fabrice MORICHON

Ludivine CHIERICI à Céline BABUS

Roseline MHARI AGOURRAME à Pascale ANTHOINE

Géraldine BERNOLLIN Directrice Générale Adjointe assiste au conseil en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Max DURMARQUE est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose de créer un poste d'adjoint technique (Ecole maternelle Paul Cézanne) à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2023 suite à l'ouverture d'une 6^{ème} classe en 2022. Le comité social technique (CST) du 29 juin 2023 a émis un avis favorable.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents

1°) **APPROUVE** la création d'un poste d'adjoint technique (Ecole maternelle Paul Cézanne) à temps complet à compter du 1er septembre 2023 suite à l'ouverture d'une 6ème classe en 2022.

2°) **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023 et suivants

3°) **DIT** que le comité social technique (CST) du 29 juin 2023 a émis un avis favorable

4°) **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Rendue exécutoire le
Par transmission en Sous-préfecture
et affichage en Mairie.

Le Maire,
Daniel POMERET



Le secrétaire

